

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 28 JUN 1890

## SOMMAIRE

TENTE : Entre-Nous, par Léon Leduc. — Reiffenstein, par Benjamin Sulte. — Nos banques canadiennes. — L'amour céleste. — Poésie : La poésie et la douleur, par Alfred de Musset. — Fais ce que dois, par Francis Parent. — L'adoration. — La Banque Ville-Marie. — Nouvelles à la main. — Chronique, par Catherine Parr. — A propos de chansons, par P. G. Roy. — Faits Scientifiques, par Octave Cuisset. — L'arrestation du meurtrier Eyraud. — A propos de fleurs : Comment faire un bouquet. — Primes du mois de mai : Liste réclamaants — Feuilletons : Famille-Sans-Nom (suite), par Jules Verne. — Le Régiment (suite), par Jules Verne. — Usages et coutumes (suite).

GRAVURES : L'arrestation du meurtrier Eyraud à la Havane. — Salon de 1890 : Combat de caïlles (meurs romaines antiques). — Gravures de nos deux feuilletons.

## Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 <sup>re</sup> Prime	\$50
2 <sup>me</sup> "	25
3 <sup>me</sup> "	15
4 <sup>me</sup> "	10
5 <sup>me</sup> "	5
6 <sup>me</sup> "	4
7 <sup>me</sup> "	3
8 <sup>me</sup> "	2
88 Primes, à \$1	88
94 Primes	\$200

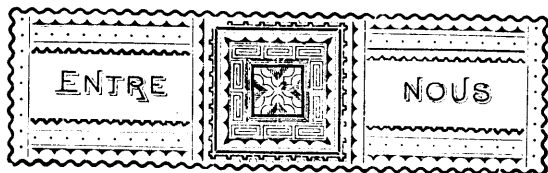
Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

## NOS PRIMES

## QUATRE-VINGT-CINQUIÈME TIRAGE

Le quatre-vingt-cinquième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois de JUIN aura lieu SAMEDI, le 7 JUILLET, à 8 heures du soir, dans la salle de l'UNION SAINT-JOSEPH, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre



L'EXÉCUTION de Dubois qui a eu lieu vendredi, dernier à Québec, a motivé, comme toujours en pareil cas, une nouvelle discussion à propos des genres de supplice adoptés dans les différents pays.

Chacun a ses préférences et la pendaison, la guillotine, l'électricité, etc., ont leurs partisans.

Si l'on en croit cependant la légende, la potence serait un indice certain de la civilisation.

On raconte, en effet, l'histoire suivante :

Un homme, après avoir été ballotté par la tempête sur un navire, échoue sur un rivage désert ; il ne sait où il est, il ne sait où la mer l'a jeté ; tout à coup il découvre une potence : " Dieu soit loué ! s'écria-t-il avec des larmes dans la voix, je suis dans un pays civilisé ! "

Il faut ajouter cependant que la pendaison n'est plus en usage que dans quelques pays d'Europe, dans les colonies anglaises et aux États-Unis.

Chez les anciens, on pendait à des arbres ; et, durant le supplice, on voilait le visage des condamnés.

De nos jours encore la figure du supplicié est toujours couverte d'un bonnet noir. L'arbre qui avait servi à l'exécution était voué aux dieux infernaux et ne pouvait être ni coupé ni brûlé.

On pendait quelquefois les coupables par un pied seulement et on leur attachait un poids au cou. Ce supplice est encore usité au Malabar et dans l'empire du Maroc.

En France, au moyen âge, (au bon vieux temps) la pendaison était le genre de supplice le plus commun, mais cette peine était ignominieuse et exclusivement pratiquée sur les roturiers. Les nobles étaient décapités, ce qui ne les dégradait pas.

On donnait souvent, aux condamnés, des animaux pour compagnons de supplice. Bertrand, chef des meurtriers de Charles le Bon, comte de Flandre, fut pendu à une fourche avec un chien. En France, jusqu'au quatorzième siècle, on pendit les juifs, la tête en bas, entre deux chiens.

Au quinzième siècle, une femme pouvait, en l'épousant, sauver la vie d'un homme condamné à la potence.

\* \* Le supplice de la pendaison est-il bien douloureux ?

Voici ce que l'on prétend :

En France, l'habitude que l'on avait de faire grâce au condamné quand la corde à laquelle on le pendait venait à se casser, a permis d'avoir quelques renseignements à ce sujet, et presque tous les condamnés qui ont ainsi échappé à la mort se sont accordés à dire que le supplice de la pendaison n'occasionne pas de souffrances.

Voici encore d'autres preuves à l'appui de cette prétention :

Un gentilhomme anglais, dit Bacon, se pendit pour vérifier ce fait. On arriva à temps pour couper la corde et on ramena cet extravagant à la vie. Il raconte depuis que, lorsqu'il avait eu le cou serré fortement par la corde, il avait aperçu une vive lumière, à laquelle avait succédé l'obscurité la plus complète ; mais que pendant tout le temps qu'il était resté suspendu, il n'avait ressenti aucune douleur.

Un riche boucher anglais, condamné à mort, pendu une heure de temps, et qu'un étudiant en médecine sauva, avait éprouvé, disait-il, les mêmes sensations. Elles furent cependant moins vives à cause du procédé dont on s'était servi pour empêcher l'asphyxie. Comme il était dans son cachot attendant l'exécution de son jugement, un jeune docteur lui proposa de lui sauver la vie moyennant vingt mille piastres. Le condamné consentit et se prêta à une opération au moyen de laquelle on introduisit dans la trachée un tube permettant aux poumons de recevoir l'air. Sa sentence fut exécutée, mais au bout du temps réglementaire, quand la famille vint réclamer le corps du supplicié, celui-ci respirait encore. Emporté chez lui, il revint à la vie. Il raconta plus tard qu'au moment où le bourreau lâcha la trappe, il avait éprouvé une commotion fort vive, mais sans douleur excessive.

Ce moyen ingénieux d'éviter la mort tout en subissant le dernier supplice, ne pouvait être employé à notre époque, car le condamné n'est décapité que quand un médecin a constaté la mort.

\* \* Dubois est mort étranglé, puisqu'il n'a pas eu la colonne vertébrale brisée, comme cela arrive le plus souvent.

Le même jour, à la même heure, on pendait à Belleville, Ontario, un autre condamné, Smith, qui jusqu'au dernier moment a protesté de son innocence, et l'on frémit à la pensée qu'il aurait pu être commis en cette circonstance une erreur judiciaire.

Au moment où plusieurs personnes réclament des réformes dans la procédure criminelle de notre pays et demandent surtout de remplacer, l'unanimité exigée jusqu'à présent pour obtenir un ver-

dict, par la majorité des voix des jurés, il est bon de faire remarquer que de nombreuses erreurs judiciaires ont été commises en France, où la majorité des voix est seulement exigée.

En Angleterre, un seul juré peut sauver la tête d'un homme ; en France, un seul juré aussi peut la faire tomber.

Douze jurés doivent être d'accord pour rendre un verdict dans le premier pays, tandis que sept sur douze suffisent dans le second.

La France a tant de supériorités qu'il lui est permis d'être un peu faible sur un point ; mais ce point est le plus sérieux, puisqu'il s'agit de la vie ou de la liberté du citoyen.

Depuis vingt ans, quatre erreurs judiciaires ont été reconnues en France.

Charpentier (1871), condamné à deux ans pour meurtre. Il fit sa prison et ne fut réhabilité qu'en 1876. Les frères Brosset (1880), condamnés à six et sept ans de travaux forcés, furent graciés en 1881 et virent leur procès révisé en 1883.

En 1884, Blandin, condamné à treize mois de prison pour vol et tentative de meurtre, sur la voix publique, fut reconnu innocent ; et enfin Borrás, condamné à mort en 1887, commué et gracié il y a quelques jours, après qu'un hasard eut fait reconnaître son innocence.

Et, demanderez-vous, que fait-on de ces malheureux innocents, comment les indemnise-t-on ?

On les jette hors de la prison, voilà tout.

Ecoutez Borrás, le dernier qui vient d'échapper à la mort :

— Ma grâce m'a rendu à la liberté ; c'est tout, pour moi ! Mais je suis ruiné ; nous avions, avec ma femme, ramassé de petites épargnes qui pouvaient se monter à 6,000 francs environ ; les frais du procès, les démarches, les voyages qu'il a fallu faire pour arriver à rassembler les preuves de mon innocence, ont épuisé ces ressources, si bien que je suis complètement ruiné.

Ces exemples sont assez sérieux pour en conclure qu'il nous faut conserver la loi qui exige l'unanimité des jurés.

\* \* La guillotine n'a jamais été inventée par Guillotin quoique cet instrument de supplice porte son nom.

On trouve la guillotine représentée dans de vieilles gravures ; l'une est due à Henri Oldegraver et porte la date de 1553 ; l'autre est de George Pentz, mort en 1550.

Dans le seizième siècle, ce genre de décapitation était employé à Halifax, en Angleterre ; on en trouve une représentation dans la *Britannia* de Campden, édition de 1722. Cette machine fut importée à Edimbourg par Morton, régent d'Ecosse, qui fut lui-même, en 1581, décapité par ce procédé.

On croit généralement que ce fut à la suite des guerres d'Italie que cet instrument fut importé en France, car on le trouve employé à Toulouse en 1632, au supplice du duc de Montmorency.

Ce n'est pas par plaisir ou par cruauté que le docteur Guillotin proposa l'adoption du coupe-tête qui porte son nom.

Il voulait l'égalité devant le bourreau, c'est-à-dire un genre de supplice unique pour toutes les classes de criminels, la décapitation jusqu'alors réservée aux nobles, et il émit le vœu qu'une machine, à l'action rapide, diminuât les souffrances du patient.

Guillotin éprouva un chagrin profond en voyant la nouvelle machine porter son nom, et surtout quand il vit les horribles immolations de la Terreur.

Il est généralement admis que la souffrance du supplicié est presque nulle.

\* \* J'ai vu guillotiner, fusiller et pendre et je vous avoue que de ces trois supplices le plus répugnant est celui de la pendaison.

La guillotine opère avec une célérité telle que l'on ne voit réellement rien. Le supplice dure à peine deux secondes et, contrairement aux idées généralement répandues, on ne voit pas de sang, puisque tête et corps tombent aussitôt dans un panier rempli de son ou de sciure de bois.

Je n'ai pas besoin de vous dire ce que c'est que